

Amateurs de musique et amoureux du Luberon, adhérez et soutenez les Musicales

## ADHÉSION

En devenant adhérent des Musicales du Luberon, vous bénéficiez d'une relation privilégiée avec nous. Vous recevrez les programmes détaillés des événements musicaux, serez invité à notre cocktail de présentation de la saison et bénéficierez de tarifs préférentiels (10€ de moins sur les billets de tous nos concerts).

M.  et / ou Mme.  Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

Cotisation annuelle :  Individuelle : 70 €  Couple : 100 €

**RAPPEL** : Être à jour de votre cotisation vous permet de voter à la prochaine Assemblée Générale.

**Les adhésions peuvent se faire par ordre de préférence :**

- Soit en vous connectant sur notre site internet : [musicalesluberon.fr](http://musicalesluberon.fr) - paiement par carte bancaire.

[Le Bulletin d'Adhésion sera à remplir directement en ligne.](#)

- **Soit par virement bancaire** à la Banque Populaire Méditerranée en précisant votre nom et prénom dans le libellé du virement : **IBAN** : FR76 1460 7002 1100 1130 2780 768 – **BIC** : CCBPFRPPMAR.

- **Soit par chèque** à l'ordre des « Musicales du Luberon »

**Le virement ou le chèque devra être** accompagné du bulletin dûment complété.

## Don

Votre générosité nous est essentielle pour disposer des moyens de vous proposer des programmes prestigieux et animer la vie culturelle de la région. Vous devenez amis des Musicales. Les dispositions fiscales actuelles vous permettent de déduire de l'impôt sur le revenu en France (1) 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

- **Bienfaiteur** : don de 1 à 999 €
- **Mécène** : don de 1 000 à 2 000€
- **Grand Mécène** : don supérieur à 2 000€

Les dons (2) peuvent se faire par Virement ou par chèque selon les dispositions mentionnées ci-dessus.

Il est rappelé que, selon les dispositions des autorités fiscales, votre don ne vaut pas adhésion.

**Signature :**

**Date :**

(1) Les résidents des pays suivants ; Belgique, Luxembourg, Suisse, Royaume Uni peuvent désormais bénéficier de la réduction fiscale dans le pays d'origine pour leur don.

Contactez G. Vézinet ([contact@musicalesluberon.fr](mailto:contact@musicalesluberon.fr)) ou A. Méra ([alain.mera@wanadoo.fr](mailto:alain.mera@wanadoo.fr)) pour la marche à suivre.

(2) Il est impératif d'effectuer 2 règlements distincts pour votre adhésion et votre don.